

DP02625222V0017

Date de dépôt : 10/02/2022

Demandeur : FEKKAK Linda
15 rue Jean ZAY
26800 PORTES LES VALENCE .

Pour : reconstruction d'un abri de jardin
de 20m2

**Adresse terrain : 15 RUE JEAN ZAY
A 26800 PORTES LES VALENCE**

**ARRETE DE RETRAIT N° 323
D'UNE AUTORISATION DE DECLARATION PREALABLE
AU NOM DE LA COMMUNE DE PORTES LES VALENCE**

Le Maire de PORTES LES VALENCE,

Vu la déclaration préalable n°DP02625222V0017 déposée le 10/02/2022 par Mme FEKKAK Linda, demeurant 15 rue Jean ZAY 26800 PORTES LES VALENCE, déclaration accordée le 07/06/2023 pour des travaux situés à RUE JEAN ZAY à PORTES LES VALENCE.

Vu l'objet de la déclaration, à savoir : reconstruction d'un abri de jardin de 20m2

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date du 06 février 2017 et modifié le 18/11/2019 ;

Vu le courrier de Mme FEKKAK Linda en date du 07/06/2023 indiquant qu'elle ne donne pas suite à la décision susvisée ;

ARRETE :

ARTICLE UNIQUE :

L'autorisation accordée initialement en date du 11/03/2023 est RETIREE.

Fait à Portes Les Valence, le 08/06/2023

P/Le Maire,
L'Adjoint à l'Urbanisme

Antonin KOSZCIELSKI



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.